

Agents d'IA : l'Autorité de la concurrence rend son avis sur le fonctionnement concurrentiel du secteur des agents d'intelligence artificielle

Publié le 17 juillet 2026

Après avoir analysé dans le cadre de son avis n° 23-A-08 le fonctionnement concurrentiel du secteur de l'informatique en nuage, puis dans son avis n° 24-A-05 le fonctionnement concurrentiel du secteur de l'intelligence artificielle (IA) générative, et enfin, dans son étude de décembre 2025, l'impact énergétique et environnemental de l'IA, l'Autorité de la concurrence poursuit sa réflexion dans le domaine de l'IA et examine le fonctionnement concurrentiel du secteur des agents d'intelligence artificielle (ou secteur de l'IA agentique). Pour mener sa réflexion, l'Autorité a auditionné plusieurs acteurs et institutionnels du secteur et recueilli, grâce à sa consultation publique, le retour d'une quarantaine de parties prenantes.

Initialement conçus comme de simples agents conversationnels, les outils d'IA se sont progressivement transformés en agents capables de raisonner, de planifier et d'orchestrer plusieurs tâches en coordonnant d'autres agents d'IA. Dans un secteur dynamique caractérisé par la présence de nombreux éditeurs d'agents d'IA, seuls quelques acteurs concentrent l'essentiel des utilisateurs ; OpenAI, Google et Anthropic détiennent à eux trois plus de 84 % du secteur.

Le présent avis s'intéresse également au commerce agentique, qui constitue l'un des cas d'usage les plus récents des agents d'IA à travers l'application de leurs capacités au secteur du commerce en ligne. S'il n'est pas disponible pour le moment en France, il pourrait s'y développer rapidement, les agents d'IA pouvant déjà soumettre aux utilisateurs des recommandations de produits ou de services.

Barrières à l'entrée et à l'expansion

Les barrières à l'entrée sont réduites par rapport à celles pour l'entraînement des modèles génératifs. Toutefois, le passage à l'échelle des éditeurs d'agents d'IA est fortement contraint par la nécessité d'accéder aux utilisateurs et par l'existence de nombreuses barrières à l'expansion (accès aux données, migration technique, interopérabilité, coût de l'inférence etc.).

Risques concurrentiels liés aux agents d'IA comme nouveaux intermédiaires dans l'économie numérique

En proposant à leurs utilisateurs d'accéder à une variété de services et d'informations toujours plus importante dans leur interface, les agents d'IA se positionnent comme des intermédiaires de plus en plus importants pour accéder aux services numériques. L'Autorité relève que le processus de « plateformes » des agents d'IA soulève des risques concurrentiels (désintermédiation, discrimination, conditions de visibilité) susceptibles de remettre en cause le bon fonctionnement du secteur et la diversité de l'offre. Ces risques sont accentués lorsque les agents d'IA sont intégrés au sein de services existants d'entreprises déjà intégrées verticalement.

Risques liés à l'automatisation d'actions par les agents d'IA

La mise en œuvre des standards techniques nécessaires à l'IA agentique est susceptible de soulever des risques concurrentiels notamment lorsque leur gouvernance est centralisée entre les mains d'un acteur unique ou encore quand il existe des freins à l'interopérabilité.

L'IA agentique ayant le potentiel de conduire à des bouleversements significatifs au sein de l'économie numérique, les risques identifiés pourraient se matérialiser de manière très rapide.

Dans le cadre du commerce agentique, cela pourrait conduire notamment à cristalliser l'activité de ce secteur autour de quelques acteurs, à opacifier les processus d'achat et à priver les consommateurs finals de la possibilité d'un choix éclairé.

Perspectives et recommandations

S'il est aujourd'hui trop tôt pour élaborer des scénarios univoques de développement de ce secteur qui ne cesse de se transformer et pourrait bouleverser des pans entiers de l'économie, l'Autorité préconise un suivi attentif de ces évolutions et, particulièrement, encourage :

- les pouvoirs publics à mettre pleinement en œuvre le cadre réglementaire existant, ce qui suppose également de s'assurer que les utilisateurs peuvent effectivement comparer les offres disponibles et exercer un choix éclairé ;
- les acteurs à favoriser l'interopérabilité et la portabilité dans le secteur ;
- l'ensemble des acteurs à garantir la mise en place de standards ouverts.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 17 JUILLET 2026

Agents d'IA : l'Autorité de la concurrence rend son avis sur le fonctionnement concurrentiel du secteur des agents d'intelligence artificielle

[Lire le communiqué de presse](#)